

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022

**Convocation adressée aux Conseillers
par courrier le :**

17 octobre 2020

L'an deux mille vingt deux, le vingt-quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 17 octobre 2022 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Effectif légal du Conseil : 23

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. LEBREC Michel, Mme GOURON Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. MAZET Franck, Mme COMMUNAL Renée, M. SIMONIN Denis, Mme BONZON Marie-Claude, M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme DUBRAY Françoise, Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, Mme MERCIER Céline, Mme LABREVOIT Sandrine, M. LESAGE Mathieu, M. BONZON Sébastien, Mme DELALEUF Marie, M. LANDAIS Romain, M. DEVALLEE Victorien, Mme ROUVRE Liliane.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. CHAMPION Pierre donne pouvoir à M. BONZON Sébastien
Mme CHASLES Sophie donne pouvoir à Mme DUBRAY Françoise

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 23

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Etaient absents excusés :

Néant

Etaient absents non excusés :

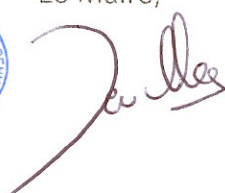
Néant

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

M. FROGER David a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 41 / 2022

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)



Dans le cadre du fonctionnement du CCAS, il convenait de prendre une délibération relative à la composition du CCAS suite à la nomination de Mme ROUVRE Liliane comme conseillère municipale.

Il est proposé que le collège des membres désignés par le Conseil Municipal passe à 6 membres et que le collège des membres désignés par Mme le Maire passe à 6 membres également.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de porter à 6 le nombre des membres de chaque collège du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Madame le Maire,




Pascale DEVALLEE